



Centre de ressources politique de la ville  
Bretagne Pays de la Loire

19 rue Romain-Rolland  
44100 Nantes

Téléphone 02 40 58 02 03  
Télécopie 02 40 58 03 32

resovilles.com  
resovilles@resovilles.com

Démocratie participative

Éducation

Économie Emploi

Santé

Aménagement Urbanisme

Intégration

Développement social

Culture

Prévention

# les rendez-vous de Rēs0 Villes

axt3 02 40 35 38 48

## La participation DES HABITANTS

en Bretagne et Pays-de-la-Loire

Mars 2005  
ISBN 2-9521709-0-8



Centre de ressources politique de la ville  
Bretagne Pays de la Loire

# PRÉFACE

## ***PARTICIPATION DES HABITANTS***

Une première rencontre proposée fin 2002 par RésO Villes sur le thème de la participation des habitants dans le cadre de la politique de la ville, a réuni une centaine de personnes, professionnels et élus.

À l'issue de cette journée, des ateliers ont été mis en place sur ce même thème en 2003.

Une quarantaine d'acteurs y ont participé : élus, professionnels des villes, des services de l'État et des conseils généraux.

Bruno CARLON, du bureau d'étude CIVITO, a été missionné pour co-animer les séances de travail avec RésO Villes.

La synthèse, rédigée par Bruno CARLON à partir des comptes-rendus produits par RésO Villes, fait état des réflexions menées au cours des cinq séances de travail des ateliers.

En 2004, RésO Villes s'est associée au Pôle de Recherche Urbain des Pays-de-la-Loire, pour l'organisation d'un séminaire interrégional (Bretagne/ Pays-de-la-Loire) ayant pour thème : « la démocratie participative dans la politique de la ville ».

Ce fut l'occasion de restituer le travail des ateliers et de proposer à Jean DE LEGGE, du bureau d'étude TMO, de présenter son point de vue sur « le regard des habitants sur la politique de la ville ».

Il nous a semblé intéressant de joindre le texte de son intervention à la présente publication.

*Vous trouverez en dernière page de ce document, un coupon/réponse à nous retourner si vous le souhaitez, afin de nous aider à perfectionner nos publications.*

*Nous vous remercions par avance de votre contribution et vous souhaitons une agréable lecture.*

**Pages**

**SYNTHÈSE DES ATELIERS RÉSO VILLES  
« PARTICIPATION DES HABITANTS »**

<b>7</b>	<b><i>Introduction</i></b>
<b>8</b>	<b><i>L'évolution du bien commun</i></b>
<b>9</b>	<b><i>La formation des relations sociales</i></b>
<b>11</b>	<b><i>La diversité des formes et des dynamiques de la participation</i></b>
<b>13</b>	<b><i>Les apports et logiques d'action de la politique de la ville</i></b>
<b>14</b>	<b><i>Les questions posées dans le cadre du séminaire</i></b>
<b>15</b>	<b><i>Propositions émanant du séminaire pour une démarche participative</i></b>
<b>16</b>	<b><i>Pour ouvrir le débat</i></b>
<b>18</b>	<b><i>La situation en région › Bretagne</i></b>
<b>25</b>	<b><i>La situation en région › Pays-de-la-Loire</i></b>

**INTERVENTION DE JEAN DE LEGGE,  
BUREAU D'ÉTUDES TMO**

<b>35</b>	<b><i>Le regard des habitants sur la politique de la ville</i></b>
<b>35</b>	<b><i>Les limites de la participation</i></b>
<b>36</b>	<b><i>Mettre de la contradiction dans les champs de compétence technique</i></b>
<b>37</b>	<b><i>Interroger la parole sociale</i></b>
<b>39</b>	<b><i>Partager un projet</i></b>
<b>40</b>	<b><i>Dissocier demande sociale et expression participative</i></b>

# SYNTHÈSE DES ATELIERS RÉSO VILLES « PARTICIPATION DES HABITANTS »

## **INTRODUCTION**

La question de la participation pose celle de la relation entre individu et société. Le contexte de nos sociétés contemporaines a tendance à exacerber les contradictions entre un sujet individualiste et la recherche d'appartenances à différents groupes sociaux. D'une certaine façon, le sujet attend du politique que celui-ci lui garantisse à la fois le maximum de libertés et le maximum de droits sociaux (droits individuels et droits collectifs). De ce fait, il existe une position ambivalente du sujet qui prend conscience de la multiplicité de ses appartenances (sociales, culturelles, économiques, âge, mode de vie, territoire) et qui a tendance à vivre le politique comme une instance qui doit le protéger sans l'envahir, et du politique qui a conscience des limites de la procédure électorale comme seul moyen de revitaliser le projet démocratique et participatif.

Ainsi la question de la participation renseigne-t-elle sur la façon dont le sujet perçoit le politique et les institutions, la relation qu'entretient le sujet avec le projet démocratique.

En effet, le mode de production de la généralité (conçu autrefois le plus souvent sur un mode « conflictuel ») s'est transformé, et la conception unitaire et agrégative doit laisser la place à la difficile articulation entre la prise en compte de singularités en parallèle et la redéfinition du mode de construction de l'intérêt général.

Dans ce contexte, le projet politique de la démocratie comme mode de prise de décision pour gérer les choses en commun, est difficile à tenir avec les exigences de construction d'opinions individuelles et collectives, au contact de débats avec les autres.

Pour pouvoir exercer sa citoyenneté, l'individu doit accepter son désir de créer une histoire personnelle et donner du sens à son expérience de vie, il doit aussi pouvoir intégrer ses intérêts particuliers dans des intérêts plus généraux. C'est d'ailleurs le sens donné à la coproduction des biens

publics, qui doit permettre une participation collective (de quels services ont besoin les habitants sur un territoire ?) et aider ainsi à reconnaître l'importance des biens communs.

La volonté générale est alors souvent le produit effectif des compromis, des arbitrages et le rôle du politique est alors de les dévoiler et de les expliciter, c'est le travail de la démocratie dans l'espace public où il faut faciliter les espaces où chacun peut exposer sa position et la confronter.

Ainsi, différentes perspectives sont-elles en jeu dans la participation :

- **la construction de l'intérêt général** (logique d'intégration politique) que l'on peut retrouver dans les interventions des conseils consultatifs de quartier.
- **l'amélioration de la qualité des services**, qui a pour objectif de qualifier les aspects liés au cadre de vie et à l'amélioration fonctionnelle de la quotidienneté.
- **le développement des sociabilités** (relations interpersonnelles, passage de l'intérêt individuel à une communauté de problèmes) et des rapports de liens sociaux et de citoyenneté, qui contribuent à développer le sentiment d'appartenance.

## L'ÉVOLUTION DU BIEN COMMUN

La recherche de l'approfondissement de la démocratie locale et des processus participatifs accompagne et oriente depuis 25 ans, les interventions de l'action publique. La « participation » constitue à la fois un enjeu et une méthode dans la recomposition de l'action publique, elle a aussi à voir avec la représentation qu'a le sujet du politique et des institutions, et avec le rapport qu'il entretient avec le projet démocratique.

Au-delà de la démocratie représentative, se pose la question des interactions par lesquelles les individus et les groupes échangent et négocient dans l'espace public. La Politique de la Ville s'inscrit donc dans ce mouvement de production de l'intérêt général, ce dernier étant envisagé comme le produit de la volonté des citoyens et de leurs représentants.

Nos sociétés contemporaines sont marquées par l'évolution du mode de construction de l'intérêt général, et notamment par la double délégation : celle de la production de connaissances à l'expert, et celle de l'élaboration de l'intérêt général, à l' élu. Par ailleurs, l'un des traits majeurs de cette évolution est que, si autrefois, l'intérêt général était appréhendé comme le fruit des conflits et des contradictions, aujourd'hui le collectif est principalement envisagé comme l'agrégation de volontés individuelles.

Dans ce contexte, le travail autour des processus de formation de la volonté générale est essentiel et celle-ci résulte souvent de la qualité des concertations par lesquelles chacun va donner du sens aux relations sociales.

Le rôle du politique n'est-il pas alors de faciliter ces échanges en leur permettant de s'inscrire durablement dans l'espace public ? Le développement de démarches participatives contribue ainsi à structurer la gouvernance, et à briser la séparation entre les « spécialistes » et les habitants « profanes » dans la production des connaissances, entre organisations et usagers, entre citoyens et élus.

À l'inverse de la notion de « gouvernement local », qui exprime un mode institutionnel de fonctionnement de la démocratie locale, la « gouvernance » permet de rendre compte du développement de modes informels de régulation, c'est-à-dire des processus de mobilisation et de coordination des ressources d'un territoire, à partir d'une démarche collective de projet.

La gouvernance met l'accent sur les processus de coopération entre acteurs, sur la mobilisation des ressources intellectuelles et opérationnelles comme sources du pouvoir. Elle met également l'accent sur l'interdépendance des pouvoirs associés à l'action collective, la gestion des affaires publiques reposant sur un processus d'interaction/négociation entre intervenants hétérogènes.

## LA FORMATION DES RELATIONS SOCIALES

Les relations sociales sont le résultat des interactions entre les habitants et les institutions, elles ne se forment pas spontanément.

L'organisation de processus participatifs est complexe car elle interroge les modes et les conduites d'appropriation par la population, de questions qui concernent la vie quotidienne, les relations à son cadre de vie, mais aussi les formes d'appartenance et de socialisation qui peuvent être liées à l'espace public, à l'éducation ou au travail.

Les processus participatifs concernent à la fois le sujet, qui réclame la reconnaissance de ses droits, et les groupes (associations ou collectifs d'habitants) qui sont demandeurs ou en attente de la production de services collectifs.

Participer implique en effet de se percevoir comme sujet en mesure d'attribuer du sens à l'espace qu'on habite et à l'espace construit des relations sociales, cela renvoie à la reconnaissance sociale et à l'accomplissement personnel.

La participation ne vient pas pour autant invalider l'expression des intérêts individuels, car l'expérience montre qu'il est possible de partir d'un tel point de vue et de progresser dans l'appréhension de problèmes plus généraux. Les démarches participatives lorsqu'elles sont organisées, amènent chacun à s'exprimer, à se confronter au point de vue de l'autre et progressivement, à s'intéresser à des intérêts plus larges que ses propres intérêts particuliers. De même, la participation n'implique pas un

nivellement des débats, mais doit veiller à l'expression des points de vue divergents ou minoritaires qui doivent être visibilisés et exprimés.

Participer c'est prendre part, prendre place ou prendre sa place, dans une dynamique des relations sociales, dans une économie des échanges où il faut à la fois reconnaître et être reconnu pour sa compétence et sa capacité d'action.

C'est également nécessaire à la formation des identités collectives, qui se constituent par la perception des ressemblances et des différences et qui structurent les relations entre les individus et entre les groupes sociaux.

La participation contribue donc à la formation des relations sociales, à la dynamisation des échanges et apporte les compétences qui rendent les individus ou les groupes, aptes à mettre en oeuvre leurs ressources et à affronter les contraintes, avec différentes logiques à l'œuvre : des logiques d'échanges (coopérations, échanges conflictuels, concurrences...) et des logiques de solidarité (fondées sur des valeurs, des appartenances sociales, des intérêts et des affects). Participer traduit une appropriation, une réponse au morcellement et à l'isolement.

La participation relève ainsi de l'interaction entre la construction de l'identité individuelle (un sujet singulier) et la formation des identités collectives.

Dans la Politique de la Ville, la participation est principalement posée autour des logiques de proximité et cette démarche est à rapprocher des enjeux de territorialisation de l'action publique.

Trois enjeux peuvent être identifiés dans les démarches de participation des habitants :

- le renouvellement de la fabrication de l'intérêt général, dans une logique d'intégration politique et citoyenne,
- le développement des sociabilités,
- la production de services contribuant à améliorer la fonctionnalité de la vie quotidienne.

Mais la participation se trouve plus souvent posée en termes d'implication des habitants dans la territorialisation de l'action publique, qu'en termes de collaboration entre habitants et institutions. Or le fait de pouvoir « prendre part », dépend beaucoup de la représentation que l'on a de sa place et de la reconnaissance que l'on imagine pouvoir en tirer, et donc de la confiance que l'on peut ressentir envers les institutions et leurs représentants.

## LA DIVERSITÉ DES FORMES ET DES DYNAMIQUES DE LA PARTICIPATION

Le séminaire organisé par RésOvilles a permis une réflexion particulière sur certaines formes de participation :

### Les Conseils Consultatifs de Quartier (CCQ)

Conseils qui contribuent à fabriquer l'intérêt général et où la participation s'exprime dans une logique d'intégration politique. Les CCQ sont souvent conçus de fait dans une logique visant à compléter la démocratie représentative et à donner une dimension territoriale à la pratique politique. Certains Conseils privilégient la rencontre entre les élus politiques et la société civile, d'autres se constituent comme des espaces de représentation entre les élus, les services publics et la société civile (représentants d'habitants et représentants d'associations).

De façon générale, la construction des CCQ en fait des outils de gestion territoriale où semble plutôt privilégiée une logique de rapprochement et de déconcentration (territorialisation descendante), qu'une approche territoriale reposant sur la différenciation des situations infra-communales (valorisation de la spécificité des territoires).

Avec la territorialisation, il s'agit de mieux prendre en considération la place de l'habitant dans la gestion publique. Cette question renvoie à la qualité de l'analyse, de l'observation et du dialogue permettant de bien prendre en considération les pratiques et usages sociaux des habitants dans leur diversité.

Dans ces instances, sont abordées le plus souvent des questions de vie quotidienne et le traitement de la remontée des problèmes ponctuels de proximité. Ce sont des espaces qui alimentent la décision du politique et des temps de concertation qui servent à construire la position du politique.

La mise en place des CCQ et notamment leur organisation en commissions de travail, réinterroge l'existence en parallèle sur certains sites, de commissions du Contrat de Ville sur les mêmes thèmes. Certains sites, voulant éviter la démultiplication des instances de concertation, les ont fondus en une seule instance, ce qui, d'un point de vue rationnel, semble logique, mais interroge sur la différenciation entre des espaces dont l'un est marqué par une finalité politique et l'autre est plus technique.

Par ailleurs, la prise en compte de la place des habitants dans les CCQ interroge les moyens que l'on met à leur disposition pour les aider à construire l'autonomie de leur point de vue et leurs capacités de dialogue et de propositions. Cette dimension renvoie au financement de l'expertise habitante qui devrait pouvoir être prise en considération de façon bien plus développée qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Enfin, il apparaît que les CCQ sont présidés très majoritairement par des élus avec selon les situations, une vice-présidence attribuée à

des représentants associatifs (soit au titre de leur propre association soit au titre de représentant de l'ensemble des associations). Les modalités de la décision et de visibilité de la procédure sont souvent encore à améliorer.

### **Les lieux informels de la participation**

Ce sont des instances d'écoute de la position du sujet, partant des intérêts individuels. Ces espaces d'intégration citoyenne redynamisent les relations entre habitants, améliorent les sociabilités et reconnaissent une autonomie au social. En réaction au quotidien, ils permettent aux habitants de se reconnaître dans des problèmes communs avec d'autres, et ainsi de s'approprier du sens commun.

Ils prennent des formes très diversifiées, peuvent constituer des espaces d'initiatives prises par des habitants autour de l'expression civile et civique, affirmant une autonomie « sociale », ils prennent aussi la forme de lieux de réaction, de protestation et de revendication. Par l'octroi de financements (FPH), les Contrats de Ville ont facilité leur émergence.

Cette forme de participation implique la prise en compte des modes de vie et des cultures des habitants et pose aussi la question de la formation du point de vue et de la capacité d'expertise.

### **La production de services collectifs**

Au constat d'anomie sociale répond souvent le problème de l'identité collective des territoires. Les services collectifs permettent de passer de l'approche des situations individuelles à celle d'une communauté de problèmes, ils interrogent le décloisonnement des services et prennent appui sur une connaissance approfondie des modes de vie des habitants et sur l'expression de communautés d'intérêts.

À partir des intérêts individuels, ils permettent de retrouver une expression collective au-delà d'une vision segmentée et individualisée.

Aujourd'hui, on est plutôt dans une fonction de régulation qu'il faut faire évoluer vers une fonction collective de services d'intérêt public. En effet, vouloir passer d'une logique de prestations à une logique de service implique de créer les conditions pour que les habitants passent de la revendication d'un droit, à l'intérêt de services communs et partagés avec les autres.

C'est aussi faire le postulat que l'un des rôles des organisations publiques et des associations est d'aider à la co-production de services dans une logique ascendante (par exemple, dans le cadre des Projets éducatifs locaux) et qu'ils sont des supports de sociabilité et d'intégration.

Ainsi le développement des services collectifs s'inscrit-il dans la réflexion sur la mise en œuvre de schémas de développement social, où la participation

active des habitants dans la démarche, peut contribuer à aller au-delà des logiques sectorielles et de mieux organiser la transversalité.

### **D'autres formes de participation interviennent selon des logiques diverses**

**Les Fonds de participation habitants (FPH)**, gérés par des collectifs locaux, composés de représentants habitants et associatifs, presque toujours accompagnées par les Contrats de Ville et dont on peut identifier 3 objets principaux:

- le renforcement des liens sociaux entre habitants,
- la promotion de convivialités festives et de sociabilités,
- l'amélioration de services liés au cadre d'habitat et à la qualité de la vie quotidienne.

**Les instances consultatives à caractère communautaire:** conseils de jeunes, de sages, de développement culturel.

**Les groupes d'intérêts revendicatifs:** comités de quartier, collectifs de locataires.

**Les organes de gestion territorialisée:** GUP, enveloppes de quartier, boutique logement, commissions ORU, ateliers urbains, ateliers de l'avenir.

**Les instances de concertation issues de fonctionnements institutionnels:** conseils d'école, commissions thématiques de centres sociaux...

## **LES APPORTS ET LOGIQUES D'ACTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

Les apports aux processus participatifs font apparaître différentes dimensions:

- la proximité relationnelle, l'enrichissement des solidarités locales auprès des personnes et l'importance de l'attention à la vie quotidienne des habitants,
- le soutien à la vie associative et la place qu'elle occupe dans la prise en compte des attentes et des pratiques sociales et culturelles des habitants,
- le redéploiement de l'action des services publics. Au-delà de la logique redistributive, la prise en compte des besoins en services collectifs se structure dans le cadre de l'approche territoriale,
- l'interpellation des élus sur la qualité de la concertation dans la gestion publique, l'ouverture d'espaces de débats publics et les pratiques de négociation-délibération,

- l'implication des habitants dans l'élaboration du débat et de la décision publique.

Avec la Politique de la Ville, la conception volontariste de l'intérêt général prend en compte les intérêts particuliers pour mieux les transcender et la démarche participative, si elle reste parfois encore un peu injonctive, a une fonction instituante et créatrice. L'engagement civique est sollicité et la capacité du citoyen à participer à la construction de normes collectives contribue à produire de la reconnaissance.

La participation relève d'une double rationalité, celle qui consiste, à partir des intérêts particuliers, à prendre en compte les droits et choix de chacun, et celle qui s'appuie sur la dynamisation d'une citoyenneté de l'expression de la volonté générale.

Des évolutions sont en cours dans les modalités de développement des processus participatifs, et notamment avec la reconnaissance que l'affirmation de l'intérêt général pourra d'autant mieux promouvoir la construction de rapports collectifs dans un contexte fortement marqué par une logique de rapport individualisé au service, qu'il sera capable de tenir compte des singularités.

## LES QUESTIONS POSÉES DANS LE CADRE DU SÉMINAIRE

La participation doit réintroduire une conflictualité et ne pas se limiter à pallier le dépérissement du politique (complémentarité des démocraties représentative et participative).

La participation est positionnée dans la réparation alors qu'elle entraîne une nouvelle culture démocratique qui concerne la Politique de la Ville (population exclue, gestion de territoire).

Elle suppose de passer de l'instrumentalisation au soutien : autonomie du social dans un processus qui soit positif (budget, formation des habitants...)

Elle ne doit pas être enfermée dans la seule proximité, mais travailler le rapport d'appartenance à la ville (c'est tout autant le processus que le contenu qui compte).

Elle implique un travail sur les espaces de négociation, de passage, de médiation. La position des techniciens est de créer les conditions pour que les habitants aient une autre représentation (plus positive) du rapport aux institutions. Ils doivent être les facilitateurs d'un « compromis conflictuel ».

La participation doit favoriser l'accès des habitants à un statut, par l'échange et à une position d'« acteur collectif » (au contraire de l'assistanat). Souvent, cela se fait dans le cadre d'espaces informels, d'organisations non institutionnelles (logique de l'éducation populaire...).

Le politique a-t-il conscience qu'il a besoin de contre-pouvoirs ? qui ne soient pas des pouvoirs contre-fabriqués en opposition, mais un espace

de proposition et d'interpellation organisant par là-même le rapport entre lien civil et lien politique.

Le rapport participation/décloisonnement des pratiques professionnelles et des relations entre institutions. Le decloisonnement crée les conditions pour accroître les démarches participatives et organiser les coopérations territoriales autour d'un travail collectif sur la représentation des habitants (exemple : les Projets sociaux de territoire).

La professionnalisation des associations, inhérente à la recherche d'autonomie des associations dans la gestion des territoires, a généré aussi des effets contreproductifs et « contre-participatifs », tels que l'épuisement du bénévolat associatif.

Penser un rapport dialectique entre les 3 dimensions CCQ/services collectifs/lieux informels, pour mobiliser une citoyenneté active. La création d'espaces publics de délibération exige un travail en commun entre élus, techniciens et habitants, mais la flexibilité, la recherche d'une souplesse dans la gestion des politiques publiques entraîne souvent une « dépolitisation » des territoires et renforce une gestion technique dont l'efficacité risque d'être réduite, en raison de l'insuffisance de la médiation politique.

## PROPOSITIONS ÉMANANT DU SÉMINAIRE POUR UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE

**Améliorer la connaissance des populations.** Il s'agit au-delà du principe du diagnostic partagé impliquant des habitants, que soit mieux prise en considération, conjointement par les services publics et les associations, la question des usages sociaux. Comment aider les habitants à organiser leur communauté d'intérêts et leurs compétences ?

**Formaliser les articulations entre les différents niveaux de la participation** (information, consultation, concertation, coproduction de services) de façon à les inscrire dans une continuité temporelle.

**Soutenir l'expertise habitante**, ce qui suppose d'identifier les compétences, les financements et les modes de communication permettant d'apporter un appui.

**Clarifier la lisibilité du fonctionnement politique et les règles de relations** entre la représentation des élus et celle des habitants et associations (explicitation des enjeux).

**Organiser concrètement le budget participatif** au sein des administrations locales.

**Aider les populations à s'organiser :**

- soutenir la socialisation et les réseaux de relations,
- développer les intérêts communs et les réseaux d'activités,

- soutenir les solidarités collectives et les réseaux d'organisation.

#### **Promouvoir l'accès aux informations et aux NTIC**

**Organiser des lieux de débat contradictoire** sur les questions de la vie quotidienne et sur les décisions liées à la gestion publique.

**Apporter une assistance technique à la formulation et l'appropriation** des projets dans le cadre de la gestion des dispositifs publics.

**Organiser une lisibilité des programmes** des pouvoirs publics (budget, analyse des besoins, décision politique).

**Créer un guichet unique de financement** des associations.

**Organiser une méthode participative de conduite de projet** (chaque appel à projet ou cahier des charges doit systématiquement intégrer des critères de participation comme un critère incontournable pour l'octroi de financements).

**Définir les règles de coopérations partenariales** par lesquelles les institutions s'engagent à travailler ensemble au soutien et au respect de la diversité des positions habitantes.

**Soutenir les échanges inter-associatifs et développer la formation** des bénévoles.

**Organiser la lisibilité des données sociales du territoire** (approche comparative, écarts...) et trouver la forme de communication adaptée pour que la population en prenne connaissance.

**Clarifier les règles de représentation des associations et des habitants**, au sein des CCQ et des FPH.

**Qualifier les personnels administratifs à l'écoute** de la demande des habitants (y compris dans sa dimension inter-culturelle).

**Favoriser l'implication et la participation des jeunes** (le conseil de quartier est-il un lieu adapté ?) au-delà des structures présentant une apparence de représentation.

**Affirmer**, pour les deux années à venir des Contrats de Ville 2005 et 2006 (sorties de Contrat de Ville), **la place des habitants comme centrale et la porter plus collectivement**, autant par les instances de Pilotage que par l'encadrement technique.

## **POUR OUVRIR LE DÉBAT**

La démarche de démocratie participative est à la fois une démarche de gouvernance territoriale et un projet politique. Les enjeux participatifs correspondent en effet à deux types d'exigences : répondre aux besoins des individus et optimiser les ressources collectives.

L'une des fonctions attribuée à la Politique de la Ville est de faciliter le lien entre la modernisation de la gestion publique et la démocratisation de l'action politique. Elle y a probablement contribué en facilitant les interactions entre la gestion des politiques publiques et la gestion politique, en facilitant la gestion des politiques contractuelles par le développement du fonctionnement en réseau ainsi qu'en développant la promotion de l'espace public comme lieu de valorisation des sociabilités.

Aujourd'hui, un enjeu majeur apparaît dans l'articulation entre la satisfaction des besoins individuels, la formation des identités collectives et le développement de l'intérêt général.

Le renouvellement de la participation doit être l'occasion de chercher aussi des formes alternatives qui participent au renouvellement de la relation entre services publics locaux, habitants et associations. Pour développer de la participation entre population et élus, il faut développer des relations de confiance.

L'évolution des formes de consultation et de concertation, s'inscrit ainsi dans la recherche de nouvelles modalités de l'action publique (logique de management, fonctionnement en mode projet, décentralisation de l'administration) et implique de construire un processus multiforme et négocié. La gouvernance publique relève en effet de différentes logiques qui peuvent apparaître paradoxales, entre l'utilitarisme lié à la rationalité économique et la participation citoyenne.

La participation est un moyen de la gouvernance pour promouvoir les mécanismes de dialogue et constitue un moyen de médiation entre la revendication du citoyen usager et la représentation politique

La consultation des citoyens, notamment à travers les conseils consultatifs de quartier, devient un moyen pragmatique pour approcher le fonctionnement politique des problèmes de la vie quotidienne et pour renforcer la capacité d'action collective.

Ces lieux sont-ils porteurs d'avenir, au sens de leur capacité à promouvoir des espaces de délibération et à soutenir des initiatives collectives ? Ou vont-ils se constituer uniquement comme la courroie de transmission de la décision politique ? Ils peuvent contribuer à promouvoir de nouvelles formes de régulation territoriale, à condition de ne pas se limiter à la seule logique fonctionnelle d'accompagnement politique du managerialisme local, mais en facilitant l'émergence d'opinions et de différences qui favorisent l'accès du citoyen à des responsabilités collectives.

Il s'agit alors de faciliter les interactions entre la représentation politique et l'exercice d'une citoyenneté par des individus libres qui produisent la société par la dynamique et la qualité de leurs relations.

**LA SITUATION EN RÉGION › BRETAGNE**

Réalisées à partir des informations fournies par les communes, sollicitées à travers un questionnaire.

**Brest****• 6 conseils consultatifs de quartier**

<b>Modalités d'installation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› En 2003.</li> <li>› Sur 6 grands quartiers existants, avec un adjoint de quartier (qui peut établir des commissions de plus grande proximité si opportunité).</li> </ul>
<b>Principes, charte, objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Projet de Charte rédigé en juin 2003.</li> </ul>
<b>Composition</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› 35 à 45 personnes.</li> <li>› 4 collèges :               <ul style="list-style-type: none"> <li>– élus : 4 majorité + 1 opposition.</li> <li>– habitants : 10 à 16 volontaires, tirés au sort, à partir de 15 ans (parité).</li> <li>– associations : 10 élus par les associations du quartier.</li> <li>– personnes qualifiées : 5 à 8 investis sur le quartier, désignés par le Maire (pour 2 ans, renouvelables par moitié).</li> </ul> </li> </ul>
<b>Fonctionnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Présidés par un adjoint du quartier.</li> <li>› Vice président désigné au sein du collège habitants ou associations.</li> <li>› 2 par an.</li> <li>› Règlement intérieur propre à chaque CCQ.</li> <li>› Comité de Pilotage ou de suivi.</li> </ul>
<b>Questions traitées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Concertation, information, initiatives.</li> <li>› Tous les sujets sur le quartier, la ville, l'agglomération.</li> <li>› Sollicitation du Maire sur aménagement...</li> </ul>
<b>Soutien à la place des habitants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Le CCQ apporte son aide au montage des projets de quartier.</li> <li>› La ville apporte son soutien logistique au CCQ : envois, locaux, espace sur le site internet.</li> <li>› Formations en projet (sensibilisation à la vie de quartier).</li> </ul>
<b>• Autres formes de participation</b>	
<b>Forme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› 20 inspecteurs du domaine public à l'écoute des habitants, relayent les problèmes liés à l'usage de l'espace public, auprès des services concernés.</li> <li>› Réunions publiques à l'occasion des projets d'aménagement urbain.</li> </ul>

**Lanester****• 8 conseils consultatifs de quartier**

<b>Modalités d'installation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Consultation, réunions publiques, expositions et recueil des remarques sur 8 territoires.</li> <li>› Projet de Charte proposé dans un journal municipal avec coupon-réponse à renvoyer par les habitants pour remarques.</li> <li>› Deuxième série de réunions sur les quartiers.</li> <li>› Création des 8 CCQ.</li> </ul>
<b>Principes, charte objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Charte.</li> <li>› « L'expression est libre et la parole partagée ».</li> </ul>
<b>Composition</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› CCQ présidé par un habitant.</li> <li>› 2 collèges :               <ul style="list-style-type: none"> <li>– habitants : 35 (parité, classes d'âge, quartiers représentés, renouvelé par 1/3 tous les 2 ans, tirés au sort)</li> <li>– élus : 8.</li> </ul> </li> <li>› Fonctionnent sur le principe de réunions publiques où tout le monde peut prendre la parole, la qualité de « membre » reste symbolique (votes rares).</li> </ul>
<b>Fonctionnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Bureau : 5 personnes.</li> <li>› Charte générale mais possibilité de règlement intérieur propre à chaque CCQ.</li> <li>› 1 par trimestre.</li> </ul>
<b>Questions traitées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Avis, questions, propositions.</li> <li>› Échelle quartier, ville, agglomération.</li> <li>› Le cadre de vie domine les débats.</li> <li>› Sujets soumis par la ville : POS...</li> </ul>
<b>Soutien à la place des habitants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› La première adjointe chargée de la citoyenneté et le service citoyenneté ont un rôle d'appui et de conseil.</li> <li>› Formation en projet des membres des bureaux (conduite de réunion).</li> </ul>
<b>Relations avec le conseil municipal et les services municipaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› 1 instance de coordination élus et présidents des 8 CCQ.</li> <li>› Ville à CCQ : sollicitations, informations, invitations.</li> <li>› De CCQ à Ville : 1 fiche de communication est diffusée par le service citoyenneté aux autres services concernés pour réponse.</li> <li>› Un rapport annuel des CCQ est présenté en conseil municipal pour information.</li> </ul>
<b>Retour aux habitants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Un compte-rendu est adressé à tout habitant qui laisse ses coordonnées.</li> <li>› Comptes-rendus diffusés à tous les services et affichés en Mairie.</li> <li>› Lettre des CCQ tous les 3 mois dans le magazine Ville.</li> </ul>

<b>Relations avec Contrat de Ville</b>	› Non-formelle, mais les médiateurs de quartier assistent aux CCQ.
<b>Remarques</b>	› Peu de présence des habitants des quartiers Contrat de Ville (réflexion en cours avec TS pour améliorer cet aspect). › Pas de collège « associations ». › Les questions sociales, jeunesse, sports, culture, sont très rarement traitées. › Les services techniques et le service urbanisme sont les plus sollicités (fiches de communication).

## Lannion

- Pas de conseil consultatif de quartier
- Autres formes de participation

<b>Forme</b>	› Réunions de quartier élus / habitants.
<b>Contenus</b>	› De manière sporadique.
<b>Remarques</b>	› Ces réunions ont donné lieu à la création d'un local de quartier à la demande des jeunes et des parents.
<b>Forme</b>	› Participation active des jeunes à l'organisation de leurs loisirs (principe du service Enfance Jeunesse) avec les animateurs.
<b>Contenus</b>	› Loisirs, fêtes et vie du quartier.
<b>Forme</b>	› Rencontres habitants organisées dans le cadre de HVS (1980), du diagnostic partagé pour le Contrat de Ville (1999), du CCPD (2000).
<b>Forme</b>	› La participation est l'objectif central du centre social, qui réussit plus ou moins bien à la mettre en place.
<b>Forme</b>	› Régie de quartier : objectif affiché.
<b>Contenus</b>	› Sorties familiales, fresque avec les enfants, journal des habitants.
<b>Forme</b>	› DSD : groupe de parole avec des familles.
<b>Forme</b>	› Démarche de GUP (2001) : réunions ateliers avec habitants lors de l'étude avec un cabinet (30 à 60 personnes), non poursuivies après par la Ville et l'Office, hormis quelques rencontres (avec locataires, Police de proximité, et enquête auprès d'adolescents).
<b>Contenus</b>	› Organisation de fêtes de quartier, enquête sur les problèmes du quartier.
<b>Remarques</b>	› Difficultés observées : – Les institutions ne sont pas engagées au même degré dans la GUP : représentations différentes des habitants selon les Institutions, difficultés à communiquer

avec les habitants, à les informer, peu d'actions concrètes pour répondre aux attentes exprimées.

- Comment répondre à une addition d'attentes individuelles ?
- Temporalités différentes : désengagement des habitants car la réactivité des institutions est trop lente.
- Représentativité des habitants : manque de jeunes, de 20-35 ans, de + de 70 ans, de nouveaux locataires.
- Difficulté pour l'habitant à se positionner : porte-parole ? de qui ? (cage ? immeuble ? individu ?). Comment organiser le retour d'informations aux autres habitants ?

› Projets : désir d'associer un « superviseur extérieur » pour aider à mettre en œuvre une démarche de participation : recherche-action, formation, pilotage, modalités d'implication des habitants...

## Lorient

- Pas de conseil consultatif de quartier
- Autres formes de participation

<b>Forme</b>	› Choix des élus de ne pas créer de CCQ mais des assemblées générales annuelles sur 6 secteurs définis (démarche qui débute).
<b>Contenus</b>	› Sur les questions municipales relatives au secteur (aménagement et voirie seront largement préconisés, cadre de vie) + présentation des projets structurants de la ville. › Avec 3 objectifs : valoriser l'existant (les mesures prises par la ville sur la propreté,...), rendre lisible l'action municipale (dire ce que la ville fait et insister sur la nécessité du geste citoyen), encourager les habitants à participer aux opérations « quartier propre », encourager la médiation.
<b>Remarques</b>	› Souci d'éviter de générer des instances avec des méthodes d'élection complexes et contestables (représentativité...) › Souhait de faire animer ces ateliers par des agents de la collectivité qui restent ancrés dans leur service d'origine (pour éviter une administration Bis). La nouvelle direction de proximité en fera la synthèse. › Communication : affiches annonçant les assemblées générales, journal municipal.
<b>Forme</b>	› Création d'une direction de la proximité.
<b>Contenus</b>	› Objectifs de la Direction : – accompagner le développement social du Contrat de Ville. – conforter médiation et prévention en direction des habitants, dans le prolongement du service sécurité et jeunesse. – coordonner l'action municipale au sein d'outils tels que la MSP. – formaliser les rencontres élus / habitants.
<b>Forme</b>	› Ateliers d'habitants déjà testés sur l'ORU.

## Quimper

- **Pas de conseil consultatif de quartier**
- **Autres formes de participation**

<b>Forme</b>	› Commission consultative des services de l'eau et de l'abattoir, étendue en 2002 à l'ensemble des services de la Ville.
<b>Forme</b>	› Commission du même type pour Quimper Communauté.
<b>Forme</b>	› En 1996, la Ville avait mis en place des Conseils de quartiers regroupant les associations de riverains, mais la municipalité a choisi de ne pas poursuivre cette démarche au sens de la loi démocratie de proximité, mais d'aller au-delà en systématisant les rencontres avec les associations et les riverains, à travers : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Des « contacts mairie » (dispositifs quartier), ponctuels.</li> <li>– Un « contact associations d'habitants » (1/an pour recueillir les souhaits des habitants).</li> <li>– Des « visites contacts » : visite d'un équipement et rencontre avec les habitants sur le quartier.</li> <li>– Des « contacts nouveaux quimpérois » : journées d'accueil.</li> <li>– « couleur Quimper » : journal avec informations de quartier.</li> </ul>
<b>Forme</b>	› Conseil des sages : en projet.
<b>Forme</b>	› Rencontres organisées par les adjoints.
<b>Forme</b>	› Visites de l'Hôtel de Ville : point d'appui de la formation des jeunes dans leur connaissance des institutions.
<b>Forme</b>	› Le médiateur : pour les litiges habitants/Mairie.
<b>Forme</b>	› Séminaire « Politique de la Ville » avec Jacques Donzelot sur la participation des habitants (10/07/03).

## Rennes

- **12 conseils consultatifs de quartier**

<b>Modalités d'installation</b>	› Depuis 2001.
<b>Principes, charte objectifs</b>	› Charte générale.
<b>Composition</b>	› 3 CCQ ont une charte de fonctionnement interne.
	› Présidés par un élu.
	› Collèges : <ul style="list-style-type: none"> <li>– associations,</li> <li>– habitants ou commerçants à titre individuel,</li> </ul>

### Fonctionnement

- organismes publics et partenaires du quartier (écoles, équipements, bailleurs, institutions).
- › Chaque CCQ définit le nombre des membres par collège.
- › Ouverts à l'ensemble des élus.

### Questions traitées

- › 2 par an minimum (moyenne 3 à 4 par an).
- › Chaque CCQ peut organiser un comité d'animation et de synthèse, et des groupes thématiques (en 2003 : 6 commissions d'animation de quartier et 4 commissions de culture, avec surtout des professionnels et peu d'habitants).
- › 3 ou 4 autres commissions en moyenne par CCQ.
- › Information, échanges, propositions.
- › Toute question sur le quartier ou la ville.
- › Peut être associé à la mise en œuvre ou l'évaluation d'actions concernant le quartier (notamment Contrat de Ville).
- › Au bilan 2003, prédominance des sujets : aménagement, cadre de vie (la plus grande participation des habitants), vie sociale (parentalité, jeunes, police de proximité, prévention), sécurité.

### Soutien à la place des habitants

- › Assistance administrative et moyens de fonctionnement
- › assurés par les services municipaux.

### Relations avec le conseil municipal et les services municipaux

- › Un rapport annuel remis au Maire.
- › Le CCQ peut être consulté par le Maire.

### Remarques

- › Expérience antérieure de conseils de quartier lors du précédent mandat municipal.
- › Bilan 2003 :
  - les membres vont de 38 à 300 selon les CCQ.
  - améliorer l'information en direction de la population, la coordination interne, la réactivité (temporalités différentes entre initiatives habitants et réalisation des projets d'aménagement), améliorer la représentativité (sociologique et intergénération).
  - constat d'un meilleur fonctionnement des CCQ en Contrat de Ville par présence de chargés de mission Contrat de Ville en soutien.

## St Brieuc

- **Pas de conseil consultatif de quartier**
- **Autres formes de participation**

<b>Forme</b>	› Un Comité Économique et Social Municipal (CES)
--------------	--

<b>Forme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› 4 conseils de proximité, installés ou à venir (20 personnes : CIQ, associations, centre social, écoles, CES, artisans commerçants, élus du secteur, Conseil Général).</li> <li>› Un conseil de proximité a été installé fin 2002, 2 prévus en 2003.</li> </ul>
<b>Contenus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Aménagement de la cité, cadre de vie.</li> </ul>
<b>Remarques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Règlement intérieur propre à chaque conseil de proximité.</li> <li>› Membres de droit : adjoints à la démocratie locale, aux travaux de proximité, à la Politique de la Ville, le conseiller général, l' élu aux personnes âgées, 2 élus majorité, 1 élu opposition.</li> </ul>

## Vannes

- **Pas de conseil consultatif de quartier**
- **Autres formes de participation**

<b>Forme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Une réunion publique par an, sur les orientations Contrat de Ville sur chaque quartier prioritaire (80 à 130 personnes avec Maire et conseillers municipaux).</li> </ul>
<b>Contenus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› 6 quartiers dont 2 en Contrat de Ville.</li> <li>› Problèmes du quartier.</li> </ul>
<b>Remarques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Bilan et présentation des orientations.</li> <li>› Temps d'interpellation sur des problèmes concrets : fonctionnalité de la vie du quartier.</li> <li>› Compte-rendu par le Contrat de Ville, distribué aux services de la Ville, qui donne lieu à une réunion inter-services sur le suivi et le traitement ( problèmes traités: espaces publics, jeux...).</li> <li>› Volonté de laisser la place aux habitants dans les équipements collectifs qui jouent un rôle de relais et sont des lieux de médiation, de rencontre et de parole très importants.</li> </ul>
<b>Forme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Un conseil de quartier « Conleau Clicouet Kercado » (associations et habitants).</li> </ul>
<b>Contenus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Problèmes du quartier et participation aux groupes Contrat de Ville.</li> </ul>
<b>Remarques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Groupe d'habitants, absence des élus et associations.</li> <li>› Pas d'organisation formelle du conseil de quartier de la part de la Ville.</li> </ul>
<b>Forme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Réunions et groupes de travail Contrat de Ville (associations, élus, services).</li> </ul>
<b>Contenus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Projet de Maison de quartier en cours.</li> <li>› Sur tous les projets d'aménagement : groupes de concertation et élaboration du projet.</li> <li>› Sur Carnaval Menimur et journaux de quartiers : effort de communication, mise en réseau des habitants du quartier, travail de sollicitation individuelle et collective par les associations.</li> </ul>

<b>Forme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Volonté de tisser du lien entre les actions pour qu'une action soit l'occasion de participer à une autre.</li> <li>› Services collectifs : « Café du mardi », 30 à 40 personnes (échanges, rencontres).</li> </ul>
<b>Forme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Conseil d'usagers sur 4 Maisons de quartier et centre social.</li> </ul>
<b>Contenus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Sur le fonctionnement et le projet des structures (usagers par secteurs d'activités).</li> <li>› Ateliers d'informatique par association.</li> </ul>

## LA SITUATION EN RÉGION › PAYS-DE-LA-LOIRE

Réalisées à partir des informations fournies par les communes, sollicitées à travers un questionnaire.

## Allonnes

- **Pas de conseil consultatif de quartier**
- **Autres formes de participation**

<b>Forme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Conseils de quartier (lors des réhabilitations en 1995), aujourd'hui disparus.</li> </ul>
<b>Forme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Collectifs habitants : regroupement de locataires sur projets à plus ou moins long termes (soutenus par gérants d'immeubles pour relais avec institutions).</li> </ul>
<b>Contenus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Activités de quartier.</li> </ul>
<b>Remarques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Ces collectifs refusent de se faire « récupérer » et de se constituer en association.</li> </ul>

## Angers

- **10 conseils consultatifs de quartier**

<b>Modalités d'installation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Groupe exploratoire, avant mise en place.</li> <li>› 10 CCQ présidés par un conseil municipal.</li> </ul>
<b>Principes, charte objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Charte CCQ.</li> <li>› Droit à l'expérimentation.</li> <li>› Améliorer le service public.</li> <li>› Société plus impliquée, mieux vivre ensemble.</li> </ul>
<b>Composition</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› 1 président.</li> <li>› 3 collèges : <ul style="list-style-type: none"> <li>– 6 élus (désignés par le conseil municipal).</li> <li>– 12 habitants.</li> </ul> </li> </ul>

	– 12 associations (solidairement pour toutes les associations du quartier).
<b>Fonctionnement</b>	› 1 président. › Préao et règlement intérieur. › Groupes de travail thématiques.
<b>Questions traitées</b>	› Pour le moment, sur le fonctionnement interne : communication, formation des habitants, règlement.
<b>Soutien à la place des habitants</b>	› Formation des habitants. › Soutien par le service Territoire et proximité.
<b>Relations avec le conseil municipal et les services municipaux</b>	› Démarrage (6 mois). › Le président assure l'interface.
<b>Retour aux habitants</b>	› En réflexion.
<b>Relations avec Contrat de Ville</b>	› Projet d'aller vers mutualisation (commissions communes, partage d'informations).

#### • *Autres formes de participation*

<b>Forme</b>	› Groupe ORU.
<b>Forme</b>	› Conseils d'école.

## Cholet

#### • *Pas de conseil consultatif de quartier*

#### • *Autres formes de participation*

<b>Forme</b>	› CIQ (10 à 20 membres pour 2 ans) avec groupe de travail.
<b>Contenus</b>	› 7 thèmes définis sur la vie des quartiers : aménagements, information, citoyenneté, histoire du quartier, handicapés, activités culturelles du quartier, sécurité,...
<b>Forme</b>	› Création d'un service municipal « actions de quartiers ».

## Laval

#### • *Pas de conseil consultatif de quartier*

#### • *Autres formes de participation*

<b>Forme</b>	› 7 Maisons de quartier municipales : habitants représentés dans les comités d'animation des Maisons de quartier (financés par Ville et Contrat de Ville).
<b>Contenus Remarques</b>	› Aménagement et équipement du quartier. › Projet de city stade à la demande des habitants.
<b>Forme</b>	› Évaluation de la Politique de la Ville, avec volet sur « la participation » (enquête auprès des habitants).
<b>Contenus</b>	› 700 personnes interrogées, restitution prévue dans le quartier.

## Le Mans

#### • *6 conseils consultatifs de quartier*

<b>Modalités d'installation</b>	› Découpage de 6 secteurs, au nombre d'habitants homogène. › Réunions par secteur. › Tirage au sort.
<b>Principes, charte objectifs</b>	› Renouveler souvent les membres. › Traiter toute question relevant du secteur.
<b>Composition</b>	6 collèges : – élus, – associations, – milieu socio-économique. › Services publics de proximité. › Habitants (nombre égal à totalité des autres collèges réunis, parité, minimum 2 de moins de 22 ans, 2 de plus de 60 ans, 2 habitants étrangers, maximum 4 du même quartier). › 3 personnes qualifiées.
<b>Fonctionnement</b>	› Réunions 2 fois par an. › Commissions thématiques (avec animateurs).
<b>Relations avec le conseil municipal et les services municipaux</b>	› 2 fois par an. › Avis sollicité avant vote du budget. › Une synthèse passe par la Direction de la Solidarité Urbaine.
<b>Remarques</b>	› Absence de jeunes.

#### • *Autres formes de participation*

<b>Forme</b>	› Espace Initiatives habitants Ville.
<b>Forme</b>	› Accompagnement d'une association d'habitants sur

<b>Contenus</b>	les Sablons (depuis 06/98 : Politique de la Ville, démolition). › Conscientisation, ateliers d'écriture, d'informatique, permanences. › Ateliers de l'avenir : « rebondissons avec nos différences ».
<b>Remarques</b>	› Projets solidaires : voiture commune, vacances, Noël, fêtes. › Nécessité de former des animateurs et de respecter les rythmes et formes diverses d'implication et de compréhension.

## Nantes

### • 11 conseils consultatifs de quartier (Comités Consultatifs)

<b>Modalités d'installation</b>	› CCQ depuis 1996 : création de 11 équipes territorialisées + 11 équipes d'élus de quartier + 10 CCQ (celui du centre est différé). › 1997 : territorialisation des services municipaux. › 2000 : création de la Communauté Urbaine, de 3 GEPA, d'un groupe de Pilotage Politique de la Ville. › 2001 : séances plénières suspendues, les groupes de travail se poursuivent. › 2002 : ouverture des séances plénières à la presse et aux habitants (participation jusque là limitée aux groupes de travail). Création CCQ centre-ville. › Découpage selon géographie de la ville et volonté de créer mixité sociale sur 3 critères : – les quartiers DSU, – les quartiers qui font l'objet de mutations urbaines ou sociales fortes, – les quartiers qui ne posent pas de problème particulier.
<b>Principes, charte objectifs</b>	› Rechercher plus de cohésion sociale. › Faciliter l'implication des citoyens dans la gestion des affaires publiques, quelle que soit l'autorité publique compétente. › Développer une connaissance partagée des problèmes de la population. › Susciter des initiatives collectives ou associatives. › Bilan 2002 : besoin de réfléchir à une Charte de fonctionnement (sur la lisibilité des processus de validation, le nombre de participants, la durée de l'engagement, l'élargissement de la concertation).
<b>Composition</b>	› Pour l'ensemble, 2778 participants dont : – 1525 habitants, – 920 représentants associatifs, – 409 associations, – 30 institutions, – 20 services municipaux. › Associations, Directions municipales, Communauté Urbaine, institutions publiques du quartier, EN, bailleurs, Accoord, Police N, Semitan, services de l'emploi, services sociaux

<b>Fonctionnement</b>	(1 par structure), conseillers municipaux désignés par le Maire. › Présidés par le Maire. › 2 par an minimum. › Invités depuis 2001 aux séances plénières (1 par an animée par élu référent du quartier, l'adjointe à la Démocratie, élus du quartier).  › Des séances plénières de reprise, sous forme de bilan participatif depuis 2001, ont permis les ajustements nécessaires au fonctionnement des CCQ. › 3 ou 4 groupes de travail sur chaque quartier (120 groupes sur les 11 quartiers) avec sous-groupes de micro-quartiers ou thématique. › Bilan en 2002 : 10 séances plénières des CCQ. › Souhait des participants de mieux relier les travaux des différents groupes pour une vision d'ensemble des questions traitées. Le CCQ est surtout connu par le secteur associatif, ce qui interroge que l'accès pour les habitants. › Groupes thématiques (1 par trimestre) : – aménagement, urbanisme, déplacements, cadre de vie : 69 groupes (58 micro quartier, 11 grand quartier), 155 réunions (15 par mois sur la ville), 45 participants par groupe. – civisme, éducation : 18 groupes, 45 réunions (4 par mois sur la ville), 465 participants. – développement associatif, culturel, sportif, jeunesse, vie de quartier : 45 groupes (dont 33 micro quartier), 196 réunions (20 par mois sur la ville), 960 participants. – vie sociale, solidarité : 3 groupes, 8 réunions.
<b>Questions traitées</b>	› Les questions abordées sont confrontées aux politiques thématiques conduites par la Ville et les Directions Municipales qui auront à s'articuler aux territoires. › Les territoires interrogent les politiques thématiques ( CEL, CLS, Politique Jeunesse, PLH, PLU, déplacements, emploi). › Réunions publiques : 39. › Réunions sur 11 quartiers (dont 33 sur urbanisme, 1 sur GVP, 1 sur Ile de Nantes, 3 sur la tranquillité publique, 1 sur la convivialité pour un équipement). › Plusieurs statuts : – Simple information. – Concertation. – Co-décision sur des décisions à échelle quartier. › Élaboration progressive de Projets de quartier (amorcé sur plusieurs territoires). <b>1 – Exemple sur quartier Erdre :</b> – Aménagement, insécurité routière, transports en commun, équipements scolaires et sociaux foncier, projet d'urbanisation du quartier. <b>2.1 – Un groupe éducation a travaillé sur un quartier,</b> sur la mixité scolaire, enjeux éducatifs du quartier et élaboré

**Soutien à la place des habitants**

un programme d'action pour le collège (développement de pôles d'excellence, aide aux élèves en difficulté, éducation à la citoyenneté, renforcement relations collège/famille...).

**2.2 – Un autre groupe a travaillé sur la mise en place de correspondants de nuit** (avec Police, Ville, associations de jeunes, CSF, Régie...).

**Bilan 2002 :**

- › L'élargissement des groupes de travail aux habitants inorganisés engendre une forte participation qui demande à veiller à l'équilibre entre associations et habitants, entre générations et entre micro-quartiers.
- › Une adaptation est nécessaire pour que le CCQ ne glisse pas vers une fonction d'information.
- › Sur Erdre : un groupe d'habitants a travaillé avec le bureau d'études.
- › participants irréguliers aux premières réunions, puis suivi des travaux et visites ont amélioré, jusqu'à la structuration progressive d'un noyau de participants capables d'avoir une vision globale du quartier.

**Relations avec conseil municipal et services municipaux**

- › Possibilité d'élire un Collectif d'animation chargé des relations avec Adjoint en charge de la vie des quartiers, avec des élus et le chargé de quartier.
- › Les équipes de quartier sont la cheville ouvrière de la concertation, en liaison, avec élus de quartier (veille et écoute) travail à l'émergence de projets d'habitants et d'associations, en liaison avec les Directions Municipales.
- › À l'interface des logiques de territoire et des politiques publiques.
- › Débats animés par élu à l'éducation et deux Directions municipales MPTP et Éducation.

**Remarques**

**Bilan :**

- › Montée en puissance de la participation des habitants alors que celle des associations reste stable, du fait de la multiplication des groupes de travail et du développement de l'approche de proximité (les nouveaux participants apparaissent surtout dans les sous-groupes (notamment jeunes parents 25/45 ans).
  - › Faible participation des jeunes .
  - › 300 ou 400 habitants sont concernés par les travaux des CCQ.
  - › L'action conduite par la ville est accessible et compréhensible, l'offre de participation appréciée, ce qui permet d'installer un dispositif de concertation dans la durée et la continuité.
  - › La plupart des thèmes abordés en groupes de travail sont parmi les axes prioritaires de la Politique de la Ville.
- 1 – Sur Erdre :** pour les participants, les groupes à échelle du grand quartier sont insatisfaisantes (même si ils permettent d'avoir information et débat avec les élus), il faut les compléter par des groupes plus opérationnels pour travailler à des réalisations concrètes.

**2.1 – Les stratégies éducatives** sont un point particulièrement

abordé sur tous les territoires.

**2.2 – Réfléchir à une méthode** pour s'appuyer sur le CEL ou le Comité Consultatif, car la configuration actuelle du groupe « éducation civisme » motive peu.

**• Autres formes de participation**

**Forme Remarques**

- › Commissions extra-municipales thématiques.
- › L'absence de FPH peut aujourd'hui réduire le développement des initiatives sur les quartiers.

**Forme**

- › Carrefours de Citoyens.

**Forme**

- › Une commission consultative des services publics locaux (30 membres) : Maire, 14 élus municipaux, 15 représentants d'associations.

**Rezé**

**• 7 conseils consultatifs de quartier**

**Modalités d'installation**

- › Installés avant loi 2002.
- › 7 périmètres INSEE, modulés selon habitudes et représentations des habitants.

**Principes, charte objectifs**

- › Connaître le point de vue du plus grand nombre et les propositions minoritaires

**Composition**

- › 40 participants choisis par une commission d'élus, renouvelés tous les 2 ans.

**Fonctionnement**

- › Animés par élu du quartier.

**Questions traitées**

- › Vie du quartier (cadre de vie, éducation, petite enfance, sécurité, propreté...) ou autre dossier à la demande.
- › Échelle du quartier.

**Relations avec le conseil municipal et les services municipaux**

- › Les CCQ sont gérés par une conseillère municipale plus service « démocratie locale », présents lors des réunions.

**Retour aux habitants**

- › Réunions publiques dans le quartier.
- › Presse.
- › Site web Ville.

## St Nazaire

- **Pas de conseil consultatif de quartier**
- **Autres formes de participation**

<b>Forme</b>	› Ateliers Contrat de Ville sur les territoires concernés.
<b>Forme</b>	› 1 élu de proximité sur 13 secteurs, pour élaboration du « Programme Global de Développement ».
<b>Contenus</b>	› Permanences, présentation des objets.
<b>Forme</b>	› « Inter Services Quartiers » : élu de proximité avec animation par Mission Ville : institutions, associations, bailleurs, maisons de quartier, services social, police, services municipaux (services aux habitants et techniques).
<b>Contenus</b>	› Vie quotidienne, 3 par an.
<b>Forme</b>	› Projet en cours de création d'un équipement « Espace civique » (initié par Contrat de Ville).
<b>Contenus</b>	› Associations et services aux habitants.
<b>Forme</b>	› 6 Points Information servic public.
<b>Contenus</b>	› Développer transversalité inter-services (municipaux, État, Conseil Général...)
<b>Remarques</b>	› Actuellement un peu en sommeil.

## Saumur

- **Pas de conseil consultatif de quartier**
- **Autres formes de participation**

<b>Forme</b>	› Réunions publiques « Rencontres citoyennes » sur 8 quartiers.
<b>Contenus</b>	› 3 par an, avec 2 élus référents.
<b>Remarques</b>	› Recueillir attentes, créer concertation, répondre aux besoins de proximité, impliquer habitants.
<b>Forme</b>	› Temps de retour sur les points abordés la réunion précédente.
<b>Forme</b>	› Conseil Municipal des Jeunes.
<b>Contenus</b>	› Instance de consultation et de propositions.
<b>Forme</b>	› Conseil des sages: volontaires, validé par la commission municipale « démocratie participative ».
<b>Contenus</b>	› Instance de consultation et de propositions.
<b>Forme</b>	› Atelier de l'avenir, sur un quartier Contrat de Ville, avec la CAF.
<b>Contenus</b>	› Groupes thématiques.
<b>Remarques</b>	› À la recherche d'une nouvelle dynamique.

<b>Forme</b>	› FPH.
<b>Remarque</b>	› À gérer par les habitants à terme.
<b>Forme</b>	› GUP en cours d'élaboration (les habitants y seront représentés).
<b>Forme</b>	› Intervention Théâtre forum à prolonger sur quartiers en Contrat de Ville.

## Trélazé

- **Pas de conseil consultatif de quartier**
- **Autres formes de participation**

<b>Forme</b>	› « Ateliers urbains » (1 par mois depuis 2001) émanant des Ateliers de l'avenir (2000) créés avec l'appui de 2 centres sociaux et du Mouvement pour un Développement Social Local (habitants et professionnels), au départ démarche de formation-action sur 5 thèmes : place aux jeunes, maison pour tous et à tous, reconversion du site ardoisier, commerces et écoles du quartier des Plaines, espaces citoyens. Deux groupes sont restés actifs : « site ardoisier » et « espaces citoyens ».
<b>Contenus</b>	› Renouvellement urbain : avenir du site ardoisier, espaces citoyens (autres thèmes à définir en 2003).
<b>Remarques</b>	› La démarche a permis : <ul style="list-style-type: none"> <li>– La création d'un poste d'adulte-relais pour la coordination.</li> <li>– Des formations aux problématiques locales.</li> <li>– La création d'un semestriel « paroles d'habitants » joint au journal municipal.</li> </ul>
<b>Forme</b>	› Comité de Décision ORU Plaines/Petit Bois: partenaires du projet en lien avec les Ateliers Urbains, le groupe ressource, le Point d'information ORU.
<b>Forme</b>	› Projet 2003: Collectif de Développement Local : instance participative pour fédérer les habitants des Ateliers et favoriser échanges entre élus, professionnels et habitants, pour une réflexion globale sur l'ensemble de la commune (2 élus, 2 Mission Ville, 4 habitants, 2 représentants de chaque centre social) tous les 2 mois.
<b>Forme</b>	› Le local Atelier Urbain : lieu d'information sur le quartier des Plaines.
<b>Forme</b>	› Groupe Ressource : concertation sur ORU (élus, techniciens, professionnels, associations) pour informer et faire émerger les attentes non exprimées par les habitants dans les Ateliers Urbains.

## INTERVENTION DE JEAN DE LEGGE, BUREAU D'ÉTUDES TMO

### **LE REGARD DES HABITANTS SUR LA POLITIQUE DE LA VILLE**

Pour paraphraser le philosophe Claude Lefort, faire parler le peuple, cette figure absente au nom de laquelle la parole politique (et institutionnelle) se légitime-t-elle est la grande affaire. La figure introuvable du peuple est le référent justifiant toutes actions. En conséquence, se préoccuper de la parole des habitants est un impératif démocratique majeur.

Mais, se préoccuper de la parole des habitants, être à leur écoute est un sujet en soi qui ne peut être confondu avec la question des modes de participation à la vie locale.

De même la participation à la vie locale et l'expression publique sollicitée des habitants ne peut être identifiée à la démocratie.

C'est de ce découplage dont je voudrais parler.

### **LES LIMITES DE LA PARTICIPATION**

D'abord il est essentiel de garder à l'esprit les variables sociales descriptives de la non participation.

Ainsi, selon une enquête que l'on a effectuée à La Roche sur Yon :

- 44 % des habitants déclarent ne pas être intéressés par la vie de leur quartier,
- 31 % des gens possédant un emploi stable ont participé à au moins un dispositif de participation, contre seulement 7 % pour les demandeurs d'emploi,

- 29 % des personnes en couple déclarent avoir déjà participé à un dispositif mais seulement 17 % des personnes des mêmes classes d'âge vivant seules.

D'autres études, réalisées notamment à Nantes, montrent que le statut d'habitant ne va pas de soi. Pour participer à des réunions, il faut se sentir habitant de sa ville ou de son quartier. Certains refusent de s'identifier à leur quartier dont l'image est, à leurs yeux, dévalorisée ou réductrice, d'autres sont de passage et ne se sentent pas suffisamment « de là », d'autres enfin refusent ou craignent toute identité collective. Ainsi pour plus d'une personne sur deux, la thématique de quartier n'est pas fédératrice.

Les variables d'analyse de la participation rappellent qu'une majorité d'habitant des milieux populaires s'exclue des formes de participation mises en place par les municipalités. C'est pourquoi, on ne peut faire l'économie de l'analyse de la demande sociale des absents.

Rappelons aussi que certaines formes de démocratie de proximité contiennent aussi le risque de devenir un système de gestion, au présent, des consommateurs de la ville.

La proximité peut n'être, en définitive, qu'une méthode, empruntée aux entreprises et au marché organisant un retour des attentes des citoyens consommateurs.

La démocratie de proximité est en phase avec l'émergence de la citoyenneté utilitaire. « Je paye mes impôts en retour j'ai droit à une qualité de service ».

Bref, la consultation des citoyens, l'animation de quartier peuvent devenir une forme gestionnaire de la participation des citoyens et de maîtrise des lobbies des consommateurs des équipements urbains.

Enfin, l'ambition de la politique n'est pas de s'enfermer dans le cercle vicieux de la demande introuvable, comme si le rôle des élus était de s'interroger sur ce que veulent les gens, tandis que les gens s'interrogent sur ce que veulent les élus : parce que la politique, c'est aussi et peut-être d'abord, une affaire d'offre, de propositions et de vision ; parce que la démocratie c'est, aussi et peut-être d'abord, affaire de rapports de force, d'adhésion et de sanction électorale.

## **METTRE DE LA CONTRADICTION DANS LES CHAMPS DE COMPÉTENCE TECHNIQUE**

Ces réserves importantes étant faites, mettre les habitants au cœur de la démarche de projet reste un impératif démocratique et cela afin d'éviter deux types de risques :

- que la politique urbaine se transforme en terrain de jeu fermé entre les urbanistes et les politiques. Il s'agit de refuser que les choix soient posés seulement à travers un affrontement

idéologique entre théoriciens de la ville, il s'agit, aujourd'hui en effet moins d'affirmer une théorie de la ville que de théoriser une demande sociale.

- que les institutions se re-légitiment entre elles sans se préoccuper de leurs rapports avec le public ni de l'opacité de leur fonctionnement.

Il faut remettre les habitants, leurs contradictions et leurs paradoxes, au cœur des démarches, non pour instrumentaliser leur parole, mais pour réinterroger l'action, ses objectifs et ses procédures.

Des années de production urbaine et de construction erratique ou de mauvaise qualité ont créé un lourd passif.

Le champ de la ville et de l'urbanisme a longtemps été exemplaire de l'ambiguïté des pouvoirs, voire de leur mépris, (au moins dans les années passées) face aux opinions du public, opinions pourtant fondées sur une expérience directe et concrète de leurs besoins et de leurs aspirations ; qu'ont pesées, qu'ont values les attentes d'espace et de volume, de pavillons et de jardins, de places et de rues, de différenciations sociales et de convivialités, bref qu'a pesé l'imaginaire des habitants selon leurs propres normes esthétiques, techniques et économiques.

L'opinion est restée inaudible parce qu'elle ne s'exprime pas dans les catégories opérationnelles des services techniques et des professionnels de l'urbanisme. Pourtant la production urbaine relève du registre politique par les investissements publics qu'elle met en jeu et par les conséquences des formes urbaines sur la vie sociale.

Remettre l'habitant au cœur de la démarche, c'est rompre avec une bonne partie de l'histoire de la production urbaine des 30 dernières années, et c'est accepter la légitimité d'une revendication amateur dans le registre des experts.

Le rôle à assigner aux enquêtes est de réintroduire de la politique dans les champs de compétence technique en imposant une nouvelle écoute des attentes sociales.

## **INTERROGER LA PAROLE SOCIALE**

La parole populaire est utile et a un sens. Remettre l'habitant au cœur des dispositifs est utile parce que les gens ont des choses à dire.

Ils disent des choses qui ont un sens (même s'ils ne savent pas d'ailleurs forcément le sens de ce qu'ils disent). La question est d'avoir les clés d'analyse du sens, lesquelles nécessitent souvent un détour par les sciences sociales. Et cela interroge sur le fait de savoir qui a la légitimité pour interpréter et pour porter la parole inculte des publics dans le jeu huilé du pouvoir et de ses experts techniques, fussent-ils des experts sociaux.

L'écoute d'une opinion non-conforme au désir du politique ou de l'urbaniste et de tous ceux qui produisent la ville est d'abord un procès de ce désir. La richesse de l'analyse tient à la révélation de la distance entre le discours du pouvoir et celui des habitants. La prise en considération de cette distance doit interroger la rhétorique du pouvoir. Il ne s'agit pas en effet de vouloir faire rentrer à tout prix la parole des habitants dans le discours du pouvoir, mais d'interroger la justesse de ce discours.

Opposer à la logique des experts le savoir concret de la vie quotidienne des citoyens et leur imaginaire, participe de la lutte contre la technocratie. Mais ce savoir est extérieur à toute problématique de faisabilité, aussi doit-il être analysé et interprété pour être réintroduit dans le système de décision.

En effet les habitants ne sont pas des experts sauf de leur expérience. La parole du peuple (pour employer un mot qui est devenu provocateur) se définit notamment en ce qu'elle n'est pas parole de pouvoir, c'est-à-dire qu'elle n'a pas à s'exprimer au nom des autres mais au nom de la matérialité de sa vie.

La question, on l'a dit, est l'analyse, du sens de ce qui est dit. La tâche de l'analyse sera de restituer avec ses outils, non pas une opinion statistique qui est la dérive habituelle de l'usage social des sondages mais cette dimension de « première » personne de la parole de l'autre, autrement dit, il s'agit de restituer la présence de sujets dont la similitude des histoires compose une parole sociale. Il s'agit de restituer de la vie concrète pour comprendre le sens d'un comportement, les raisons d'une position, la valeur d'une attitude...

Remettre les habitants au cœur des dispositifs permet de s'interroger sur les clivages et les segmentations de la population, cela permet de s'interroger sur les autres, c'est-à-dire sur la population qu'on ne voit pas, celle qui se tait, qui est muette.

À La Roche-sur-Yon, comme ailleurs, les enquêtes montrent que la majorité de la population ne participe à rien, ni à la vie associative, ni à aucune réunion. Il s'agit de personnes en difficulté ou qui ne s'estiment pas suffisamment pour affronter une parole publique mais aussi des salariés et de familles qui n'ont pas le temps ou qui ne sont pas sensibilisés aux enjeux collectifs.

L'enquête est nécessaire pour figurer la présence critique de ceux qui ne savent pas se faire entendre dans le concert bruyant du commentaire social. Notre métier, à nous TMO, c'est aussi de témoigner des absents et de les représenter.

L'écoute des absents est un impératif politique, c'est aussi un impératif opérationnel :

- peut-on travailler sur la production urbaine en se passant d'un indicateur de satisfaction résidentielle et sans s'interroger sur la hiérarchie des variables qui la composent ?
- peut-on travailler sur la mixité sociale et ses échecs sans s'interroger sur ce qu'est l'entre soi et le besoin d'entre soi ?

- peut-on faire l'impasse sur qui parle de délinquance et sur ce que signifie ce discours, quand on sait que deux personnes d'un même quartier, voire d'un même immeuble tiennent des discours opposés alors que la référence aux données objectives est la même ?
- peut-on travailler sur la citoyenneté sans comprendre ce qui la fonde pour les habitants ?
- peut-on travailler sur l'espace urbain sans savoir ce qui fait marque et repère, ce qui a pris une valeur patrimoniale ou ce qu'est l'attachement à un paysage urbain,
- etc...

Tous les sujets de la ville pourraient ainsi être passés en revue.

## PARTAGER UN PROJET

Enfin inscrire l'habitant au cœur des démarches est un impératif de mobilisation sociale dans une double acceptation.

La prise en compte des besoins, des attentes et aussi de l'imaginaire des habitants est un enjeu qui dépasse celui des intérêts de « boutique » d'une institution ou d'une profession, cette prise en compte légitime l'action des professionnels et des acteurs locaux et facilite la mobilisation de leur intelligence, de leur compétence et de leur créativité.

Mais au-delà de la mobilisation des professionnels, mettre l'habitant au cœur des démarches c'est aussi permettre de le mobiliser lui-même, c'est-à-dire de l'entraîner dans une aventure collective et des objectifs partagés.

Il faut cependant s'inscrire dans la durée pour que la participation soit possible. Cette dimension temporelle étant essentielle, le projet urbain doit donner le goût de l'avenir. Et c'est là qu'il faut prendre au sérieux le concept de plan urbain ou de projet urbain qui renvoie à trois éléments :

- le plan, c'est-à-dire l'invitation au futur : cette notion de futur est importante parce que précisément, un des éléments caractéristiques de la précarité sociale, affective et économique est la difficulté à dépasser le présent et la répétition des jours. Il n'y a pas de participation possible, pas même de politique possible s'il n'y a pas inscription dans la durée, projet et perspective. « L'homme présent est un homme sans point de vue », un homme arrêté. Le projet urbain doit donner le goût de l'avenir, c'est-à-dire le goût de la politique et le goût de l'avenir en ville.
- l'urbain c'est-à-dire l'invitation à la ville : l'invitation à la ville dépasse de loin la programmation des équipements, elle pose les termes du vivre ensemble, cette invitation nécessite de définir les termes de l'urbanité et de la modernité.

- l'addition du futur et de la ville c'est un partage d'un territoire et d'un horizon qui créent un référent dynamique commun. Plusieurs villes s'y sont essayées avec succès avec des projets urbains qui ont souvent créé une rupture positive, un signe déclenchant une mobilisation autour d'une perspective commune à partager.

Il s'agit d'entraîner dans un projet de ville qui se donne et se prouve par des marques visible et concrètes et de provoquer, en retour, le partage d'un territoire et d'une stratégie, bref de provoquer « le goût de l'avenir ».

## DISSOCIER DEMANDE SOCIALE ET EXPRESSION PARTICIPATIVE

L'étude du discours d'une population suppose aussi que l'on s'interroge préalablement sur son mode d'information. Ainsi de nombreux habitants n'ont pas de rapport à l'écrit, ce qui suppose un mode d'information bâti sur la rumeur et une vision interprétative de l'action des pouvoirs publics. La question de la démocratie ne peut faire l'impasse sur la façon de faire fonctionner mieux les systèmes d'information locaux.

Pour terminer, je voudrais insister à nouveau sur la nécessité d'approcher de façon distincte mais dans un rapport de complémentarité, les deux problématiques qui traversent cet exposé la problématique de l'analyse des attentes sociales et la problématique de la production de l'expression participative.

Concernant l'analyse des attentes, cela pose la question des enquêtes et de leur interprétation, ces enquêtes se donnant pour objectif de recueillir non pas de l'opinion mais l'expression d'une parole sociale et notamment celle des absents des réseaux visibles de la ville.

Concernant l'expression participative, outre la question des biais de participation, il reste à comprendre la vision qui sous-tend les positions publiquement affichées. Il faut aussi clarifier ce qu'on attend d'une expression publique, animation de l'espace public, réaction à un projet, analyse de besoin, sensibilisation, etc...

Dans les deux registres, il est nécessaire de clarifier les objectifs de connaissance ou de participation que l'on se donne et en conséquence de mieux réfléchir aux méthodologies à développer pour mettre les habitants au cœur des dispositifs et pour contribuer à développer ou à refonder l'alliance, fut-elle conflictuelle, entre les pouvoirs et les habitants.



## VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE

– LA PARTICIPATION DES HABITANTS –

Afin de répondre aux mieux à vos attentes, il est important pour RésO Villes de connaître votre opinion sur ce document.

Merci par avance de votre contribution et de vos suggestions que nous ne manquerons pas de prendre en compte avec une grande attention.

L'exploitation agrégée et anonyme de ce questionnaire sera portée sur le site de RésO Villes : [resovilles.com](http://resovilles.com).

Nous vous proposons d'utiliser une grille de cotations de ++ à --, correspondant à :

++ très satisfaisant    + satisfaisant    - insatisfaisant    -- très insatisfaisant

### Votre opinion sur la forme de ce document :

(entourez la cotation choisie)

- |  |    |   |   |    |
|--|----|---|---|----|
| • Sa présentation générale (soignée, agréable)               | ++ | + | - | -- |
| • Sa mise en page (lisible, facile à lire)                   | ++ | + | - | -- |
| • Son format<br>(pratique, ni trop petit ni trop volumineux) | ++ | + | - | -- |
| • Autre(s) remarque(s) : .....                               |    |   |   |    |

### Votre opinion sur le fond de ce document :

(entourez la cotation choisie)

- |   |    |   |   |    |
|---|----|---|---|----|
| • Intérêt du thème                      | ++ | + | - | -- |
| • Qualité du contenu                    | ++ | + | - | -- |
| • Utilisation possible, opérationnalité | ++ | + | - | -- |
| • Autre(s) remarque(s) : .....          |    |   |   |    |

Merci de détacher ce coupon/réponse et de nous le retourner à :

RésO Villes  
Centre de ressources  
19 rue Romain-Rolland  
44100 Nantes